

COMMUNIQUÉ

Le 20 mars 2020

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : COVID-19 : la Ville d'Evian mobilisée

COVID-19 : la Ville d'Evian mobilisée

Suite aux préconisations gouvernementales pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de restriction décidées par le Président de République, la Ville d'Evian est mobilisée et a mis en place un plan de continuité des services publics tout en s'adaptant aux consignes sanitaires.

Toutes les informations sont disponibles sur : <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus>

Mme le maire suit en temps réel l'évolution de la situation en étant en contact avec les autorités préfectorales, les Hôpitaux du Léman, la police et les partenaires privilégiés afin d'avoir les informations au plus près de la réalité et être en mesure de réagir aussitôt.

Point sur la situation

Retrouvez toutes les informations actualisées sur <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus/point-information>

Recommandations / FAQ

Retrouvez également les recommandations et les gestes pour vous protéger et protéger les autres

Via une FAQ (foire aux questions) : <https://ville-evian.fr/wp-content/uploads/2020/03/faq.jpg> qui répond aux questions qui sont posées le plus souvent.

Il est notamment précisé qu'il est interdit de se promener dans les jardins municipaux, sur les quais, de se limiter à des sorties brèves et à proximité du domicile, d'avoir avec une attestation dérogatoire datée pour chaque déplacement, etc.

Mise en place d'un plan communal de solidarité

La Ville a mis en place un plan communal de solidarité qui dispose jusqu'à nouvel ordre que :

- Le stationnement en surface est gratuit sur l'ensemble de la commune ;
- La police municipale appuie et soutient la police nationale ;
- Les droits de voirie et d'occupation du domaine public cessent d'être perçus ;
- La communauté de communes (CCPEVA) maintient le portage de repas à domicile et le service de Pti bus ;
- Une astreinte a été mise en place pour répondre à toutes les questions en lien avec la situation actuelle au 04 50 83 10 15 ;
- Le centre communal d'action sociale recense les besoins d'aide pour les courses ou autre au 04 50 74 32 60

Commerces

Il est recommandé de faire ses courses alimentaires au plus près de son domicile. De plus, cela contribue au soutien des commerçants éviens.

La liste des commerces ouverts à Evian est actualisée sur <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus/commerces>

Pharmacies : les trois pharmacies de la commune sont ouvertes, de même que les boulangeries pâtisseries, les épiceries/alimentation, le poissonnier, les boucheries, les petites et les moyennes surfaces, les bureaux de tabac et presse et les autres services dont la Poste

Certains restaurants proposent des plats à emporter, n'hésitez pas à les contacter pour voir s'ils sont ouverts.

Le marché du mardi et vendredi matin est pour le moment maintenu (uniquement pour les commerces alimentaires).

Déplacement

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 : téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire ou le justificatif de déplacement professionnel sur : <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus/telechargements>

Parking relais du Stade et CGN

Les frontaliers qui souhaitent stationner sont invités à utiliser le parking relais P+R du stade d'Evian. Les navettes gratuites ont été adaptées aux nouveaux horaires.

L'annulation des traversées de la CGN depuis Thonon vers Lausanne depuis le lundi 16 mars et le report potentiel des frontaliers à Evian ont donné lieu au double de navettes P+R entre le parking du stade et l'embarcadère. Deux bus de 53 places circulent. Les horaires sont en correspondance avec les bateaux au départ d'Evian et le soir à l'arrivée à Evian. La navette relie également la gare SNCF d'Evian. Le parking et la navette sont gratuits.

Retrouvez les horaires des navettes sur <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus/pr-du-stade-devian-cgn>

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer rapidement selon les décisions prises par la CGN et les autorités. Des mises à jour sont effectuées régulièrement.

Transport

La CCPEVA, autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur le périmètre pays d'Evian – vallée d'Abondance, vous informe des évolutions sur son site : <https://ville-evian.fr/fr/coronavirus>

➤ Depuis le jeudi 19 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les lignes suivantes seront suspendues :

122 (Thonon-Thollon), 123 (Thonon-Féternes-Publier) et 124 (Thonon-Evian-St Paul-Bernex).

Sur la ligne 121 (Thonon-Châtel) : le service est réduit avec 3 montées (8h40, 12h35, 18h20) et 3 descentes (6h25, 10h15, 16h45).

➤ A partir du vendredi 20 mars et jusqu'à nouvel ordre, sur les lignes Thonon-Evian, les horaires sont les suivants : au départ de Thonon : 7h35 - 8h00 - 8h40 - 11h00 - 12h45 - 15h00 - 16h30, au retour d'Evian : 8h22 - 9h02 - 11h22 - 13h07 - 15h22 - 16h52. Sur la ligne 131 Thonon-St Gingolph : au départ de Thonon : 6h15 - 12h15 - 18h15 - 19h00 (jusqu'à Evian) et au départ de St Gingolph : 6h45 - 13h15 - 19h15



- > A partir du vendredi 20 mars et jusqu'à nouvel ordre, sur les transports urbains (réseau BUT) :
- aucun changement pour les lignes H, I, J, L
- la ligne P passe en horaires "samedi et vacances scolaires" à compter du vendredi 20 mars (soit 11 trajets au lieu de 14).

Pour en savoir plus : <http://www.leman-but.fr/>

- Le Pti bus fonctionne aux heures habituelles, restreint aux personnes isolées et aux motifs de première nécessité (courses alimentaires et déplacements médicaux).

Collecte des déchets

Dans le cadre de son plan de continuité des services publics prioritaires, la CCPEVA continue de garantir la collecte des déchets en points d'apports volontaires et en bacs roulants. Les déchetteries ont dû être fermées en raison des mesures prises par le Gouvernement.

Il est demandé à chacun de faire preuve de responsabilité, en veillant à ne pas évacuer plus de déchets que d'ordinaire et à ne pas déposer ses encombrants n'importe où, en particulier autour des points d'apports volontaires.

Par ailleurs, pour la sécurité des agents de collecte et de traitement, il est demandé de ne pas mettre dans la collecte sélective les mouchoirs à usage unique et autres textiles sanitaires ainsi que les masques chirurgicaux utilisés pour la protection individuelle. Ces déchets doivent être enfermés dans un sac en plastique et jetés dans les ordures ménagères résiduelles elles-mêmes placées dans un sac bien fermé.

Etat civil

La délivrance des titres d'identité n'est plus assurée, les rendez-vous sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

